J-FILL 14 1/5

Date de création/révision: 04/04/2005

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**DIVER-3121 RAISON SOCIALE RISQUES SPECIFIQUES** JohnsonDiversey CORROSIF; R22-34

# 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT J-FILL 14

- REFERENCE 3121

- FOURNISSEUR JohnsonDiversey

9-11, avenue du Val de Fontenay 94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11 Téléphone / Fax

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation

Détergent désinfectant pour surfaces

alimentaires.

## 2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide alcaline.

# Constituants contribuant aux dangers

CAS N°68439-46-3 Alcool éthoxylé - Xn,Xi; R22-41 CAS N°68989-00-4 Ammonium quaternaire - Xn,C,N; R21/22-34-50 CAS N°64-02-8 EDTA 4Na - Xn; R22-36 10 à 30% 10 à 30% < 5%

Indications complémentaires:

Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

## 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CORROSIF NOCIF

R22: nocif en cas d'ingestion R34: provoque des brûlures

Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la

Directive CE de classification pour les préparations.

**J-FILL 14**2/5

Date de création/révision: 04/04/2005

# 4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.

- EN CAS D'INGESTION:

retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48.

- EN CAS D'INHALATION:

retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Consulter un médecin.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## - Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

## 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### - Précautions individuelles

Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

## - Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit pur: se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

## - Méthodes de Nettoyage

Endiguer et absorber sur support inerte.

Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agréé.

Eliminer les résidus à grande eau.

**J-FILL 14**Date de création/révision: 04/04/2005

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

#### **MANIPULATION**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

Manipuler en évitant les projections.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

## **STOCKAGE**

Conserver le produit dans son emballage d'origine et fermé.

Ne pas stocker près des acides.

Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

## 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:

34590-94-8 Dipropylène glycol méthyl éther (5-10%);VME(France)=600mg/m3

EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:

Protection respiratoire: non nécessaire.

Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en

caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN 374, catégorie III). Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage.

EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

Douche en cas de manipulation importante de produit.

## 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## **Aspect**

Liquide limpide jaune.

**PH** produit pur: 11.8 à 12.2

# Température de changement d'état

non applicable

Point d'éclair

non applicable

## Caractéristique d'explosivité

non explosif

Densité

à 20°C : 1.01 g/cm3

Solubilité

non miscible à l'eau froide.

J-FILL 14 Date de création/révision: 04/04/2005

4/5

## 10- STABILITE ET REACTIVITE

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réaction exothermique avec les acides.

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:

- peau: provoque des brûlures.
- yeux: provoque des brûlures.
- inhalation: fortement irritant dans le cas de réaction avec les acides.
- ingestion: provoque de fortes brûlures. L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharinx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac. Nocif en cas d'ingestion. CLASSIFICATION CEE: PRODUIT NOCIF et CORROSIF

MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient des substances (glycol, ammonium quaternaire) inscrites au tableau N°65 et 84.

## 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

## 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et

traitement par un organisme agréé. Nomenclature déchets: 20 01 15 alcalins

# 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:

ADR/RID :

UN 1760, LIQUIUDE CORROSIF, N.S.A.(AMMONIUM QUATERNAIRE),8, III.

IMDG:

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (AMMONIUM QUATERNAIRE), 8, UN 1760, III.

AUTRES INFORMATIONS: Classe 8 - Code danger 80

IMDG: Fiche de sécurité: F-A,S-B - Polluant marin: non

La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

J-FILL 14 5/5

Date de création/révision: 04/04/2005

## 15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.

Ingrédients responsables de la classification: ammonium quaternaire

Symbole : C Corrosif Phrases R : R22-34

Phrases S : S26-28-36/37/39-45

## **16- AUTRES INFORMATIONS**

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	5 à < 15	15 à < 30	30 et +
Phosphates				
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques				
Tensio-actifs cationiques		X		
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques			X	
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)	Х			
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzene				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alophatiques				
Halogénés				
Savons				
Zéolites				
Polycarboxylates				

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Référence Internationale: JSDS99395 - du 29/08/2003

674027/001

Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.

Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99

#### ANNEXE \_\_\_\_\_\_

#### Liste des phrases R (AISD 16/10/02)

- R 1 : Explosif à l'état sec.
- R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
- R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- R 7 : Peut provoquer un incendie.
- R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
- R 10: Inflammable.
- R 11: Facilement inflammable.
- R 12: Extrêmement inflammable.
- R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
- R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
- R 17: Spontanément inflammable à l'air.
- R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflam- mable/explosif.
- R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
- R 20: Nocif par inhalation.
- R 21: Nocif par contact avec la peau.
- R 22: Nocif en cas d'ingestion.
- R 23: Toxique par inhalation.
- R 24: Toxique par contact avec la peau.
- R 25: Toxique en cas d'ingestion.
- R 26: Très toxique par inhalation.
- R 27: Très toxique par contact avec la peau.
- R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
- R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33: Danger d'effets cumulatifs.
- R 34: Provoque des brûlures.
- R 35: Provoque de graves brûlures.
- R 36: Irritant pour les yeux. R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38: Irritant pour la peau.
- R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40: Effet cancérogène suspecté preuves insuffisantes
- R 41: Risque de lésions oculaires graves.
- R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43: Peut entraı̂ner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45: Peut provoquer le cancer.
- R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
- R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54: Toxique pour la flore.
- R 55: Toxique pour la faune.
- R 56: Toxique pour les organismes du sol.
- R 57: Toxique pour les abeilles.
- R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles